



FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT  
DE LA CARTE DE PÊCHE DECOUVERTE MOINS DE  
12 ANS POUR LA SAISON 2025

**CONDITIONS OBLIGATOIRES :**

- Avoir acheté une carte découverte moins de 12 ans auprès d'une AAPPMA de Haute-Saône pour la saison 2025 (ne concerne pas les cartes de pêche offertes par les AAPPMA),
- Résider en Haute-Saône (l'adresse indiquée sur la carte de pêche fait foi),
- Envoyer le formulaire de demande **avant le 30 Novembre 2025 au plus tard.**

*Toute demande ne respectant pas ces conditions sera rejetée.*

**FORMULAIRE A REMPLIR POUR LA DEMANDE :**

NOM de l'enfant*	
PRENOM de l'enfant*	
Date de naissance*	
Adresse complète*	N° et voie :
	Code postal et ville :
Numéro d'adhérent* (Indiqué sur la carte de pêche)	
Mail du responsable légal *	
Téléphone du responsable légal	

*\*champs obligatoires*

**Demande à envoyer par mail ([federation@peche-haute-saone.com](mailto:federation@peche-haute-saone.com)) ou par courrier (Fédération de pêche de Haute-Saône, 4 Avenue du Breuil, 70000 VAIVRE ET MONTOILLE) **accompagnée d'un RIB.****

Le remboursement se fera uniquement par virement, si les conditions sont respectées et les informations fournies complètes.

Madame/Monsieur (NOM, Prénom) :

Certifie que la demande concerne mon enfant ou l'enfant pour lequel j'ai la responsabilité légale.

Date :

Signature :